



**ETAT DES PREPARATIFS DE LA PROCHAINE SESSION
DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**Avant-projet de document final de la Réunion parlementaire de Durban
soumis par le Parlement de la République d'Afrique du Sud**

La Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP17/CMP7) se tiendra le 5 décembre 2011 à Durban (Afrique du Sud). On devrait y adopter un document final qui sera transmis à la Conférence des Nations Unies. Le Parlement de la République d'Afrique du Sud, en tant qu'hôte de la réunion parlementaire à Durban, a établi un avant-projet de document final, présenté ci-dessous. Les Membres de l'UIP sont invités à l'examiner et à soumettre leurs commentaires et observations sur sa forme et son contenu lorsque le point correspondant de l'ordre du jour sera traité par la Commission UIP des Affaires des Nations Unies à sa réunion à Berne. Une version révisée de ce texte sera affichée sur le site de l'UIP après la 125^{ème} Assemblée.

1. Nous, parlementaires du monde entier, réunis à Durban (Afrique du Sud) à l'occasion de la 17^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la 7^{ème} Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, constatons que les changements climatiques restent une menace potentiellement irréversible pour l'humanité et la planète, et que tous les pays doivent s'en saisir d'urgence.
2. Nous réaffirmons que, sous leur forme actuelle, les changements climatiques sont l'un des plus grands défis de notre temps, menaçant la qualité des sols, la sécurité alimentaire, la santé humaine et animale et l'approvisionnement en eau potable, et engendrant des risques accrus d'inondations, de sécheresses et d'incendies. Aussi toutes les Parties doivent-elles travailler ensemble pour assurer le développement durable et l'approvisionnement en nourriture et en eau à long terme, et pour limiter les risques de catastrophes naturelles.
3. Nous constatons que le réchauffement planétaire est confirmé par des preuves scientifiques et que les moyennes de température plus élevées sont dues en grande partie à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Nous estimons en outre que des réductions importantes des émissions mondiales de gaz à effet de serre sont nécessaires pour limiter à 2°C la hausse des températures mondiales moyennes par rapport aux niveaux

préindustriels. Nous saluons donc la décision prise à la COP16/CMP6 à Cancún d'adopter universellement l'objectif à long terme d'une augmentation maximale de température de 2°C, étant entendu que ce plafond sera revu en 2015 sur la base des dernières données scientifiques. Nous prions instamment toutes les Parties à s'engager le plus résolument possible dans cette voie.

4. Nous nous félicitons des résultats positifs de l'Accord de Cancún, qui définit les mesures clés nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et aider les pays en développement à se protéger des effets des changements climatiques et à construire un avenir durable. La COP16 garantit le respect des engagements officiels de réduction des émissions pour l'après-2012 soumis par les pays développés à la Conférence de Copenhague (COP15), et le respect de l'obligation qui est la leur de mettre en œuvre des stratégies de développement à faible émission de carbone. En outre, la COP16 fait obligation aux pays développés de rendre compte plus systématiquement des émissions, et des mesures prises pour les réduire, ainsi que d'apporter un soutien financier aux pays en développement. Nous voyons dans ces résultats une étape vers le rétablissement à terme de la confiance et de l'espoir.

5. Nous réaffirmons notre conviction que pour parvenir à un résultat global et équilibré à la COP17/CMP7, les Parties doivent continuer à travailler dans le cadre fixé à Bali et conformément au programme de travail approuvé à Cancún. Nous saisissons cette occasion pour dire à nouveau que le meilleur forum pour les négociations sur les changements climatiques est le processus multilatéral placé sous l'égide de la CCNUCC et qu'il faut veiller à ce que les intérêts des pays les plus vulnérables soient protégés.

6. Nous réaffirmons notre conviction que l'application du principe de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives dépend de la volonté de toutes les Parties à prendre des engagements sous une forme appropriée et juridiquement contraignante. Nous réaffirmons que nous, parlementaires, mettrons tout en œuvre pour renforcer la coopération internationale en vue d'atteindre les objectifs de la CCNUCC, du Protocole de Kyoto et des accords sur les changements climatiques de la COP17.

7. Nous notons que la première période d'engagement du Protocole de Kyoto doit prendre fin en 2012 et nous disons donc avec insistance qu'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto est la clé d'un résultat global et équilibré à Durban.

8. Nous réaffirmons qu'il faut soutenir de toute urgence les efforts d'adaptation accomplis par les pays en développement, en particulier les petits Etats insulaires en développement, les pays les moins avancés (PMA) et l'Afrique. Nous insistons donc sur l'importance de parvenir à un bon équilibre entre adaptation et atténuation, ces deux volets étant cruciaux pour les négociations. Nous appelons les Parties à privilégier la question transversale du renforcement des capacités et à lui accorder la plus grande attention.

9. Nous soulignons que la mobilisation de moyens financiers est cruciale pour faire face aux changements climatiques et qu'elle exige que les questions de gouvernance et les arrangements institutionnels soient réglés de manière transparente et efficace, garantissant accès et égalité aux pays tant en développement que développés dans la gouvernance et l'administration des fonds pour le climat.

10. Nous appelons donc à l'entrée en action rapide de toutes les instances créées en vertu de l'Accord de Cancún, à savoir le Comité pour l'adaptation, le Comité exécutif, le Centre et le

Réseau sur les technologies, le Registre, le Forum et le Programme de travail sur les mesures de riposte et le Fonds vert pour le climat.

11. En tant que membres de l'Union interparlementaire, nous réaffirmons notre volonté de travailler en partenariat avec d'autres parties prenantes, notamment les organisations de la société civile et les entreprises, à la recherche de réponses durables à long terme aux menaces planétaires qui pèsent sur l'environnement. Nous appelons donc les parlements à continuer d'agir vigoureusement pour assurer l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de lois sur les changements climatiques.

12. Nous nous engageons à continuer à faire émerger une position commune sur la menace que font peser les changements climatiques, et sur les mesures qui sont nécessaires pour prévenir toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.

13. Nous réitérons notre engagement à aider nos gouvernements à mettre en œuvre les accords existants et futurs sur les changements climatiques.

14. Nous appelons les Parties à trouver des solutions durables et à parvenir à un accord équitable et juridiquement contraignant à la Conférence de Durban.

15. Nous appelons l'Union interparlementaire à diffuser le présent document auprès des instances multilatérales, des gouvernements, des organisations de la société civile et du secteur privé afin de bien leur faire comprendre que la collaboration est essentielle pour parvenir à un nouveau dispositif sur les changements climatiques et ouvrir ainsi la voie à un avenir meilleur, plus propre et plus sûr.

16. Nous réaffirmons notre ferme conviction que les parlements doivent se voir accorder le statut d'observateur au processus de négociation de la CCNUCC. Convaincus que cette mesure contribuerait à susciter de nouvelles opportunités pour faire face aux changements climatiques, nous nous engageons à faire campagne pour obtenir ce statut.

17. Nous nous engageons à exercer plus étroitement notre droit de regard sur les négociations concernant les changements climatiques, et à amplifier le soutien de leurs pairs à ceux des parlements qui sont moins bien équipés pour exercer leurs fonctions de contrôle.